

CONSEIL DE QUARTIER « BRUYERES »

Mardi 03 novembre 2015

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie :

Président : Jean-Pierre CHAFFAUD

Co-président : Sandrine FELGINES

Administration : Christophe BOIN (DGS) – Christophe ABRAHAM (Directeur de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) -
Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : A. BOUDIER, P. DEGORGUE, M. ROUVEL, N. LE BERRE, J. PELAT, M. PREVOT

Absents excusés : M. DOUDON, T. GUILLOT, P. GUILLOTEAU

Collège des institutionnels

Présents : J. CHANUT, JC CORMIER, M. DUMOULIN, J. GROSJEAN, JP. LUTHI, L. OFFENSTEIN, C. PANAYOTY, I. PIRONNEAU, JC PREVOT, J. PROT,
G. VALLERY

Absente excusée : E. PATORET

Invités

Laurence WESTPHAL : Maire adjoint en charge de l'Aménagement et de l'Environnement

Anne-Marie BOURDINAUD : Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et Numérique

Madame GLIN : SADEV 94

Trois personnes dans le public.

Ordre du jour du conseil :

- Approbation du compte-rendu analytique
- Réaménagement du centre-ville
- Réflexion sur le développement des circulations douces
- Point sur le développement de la fibre optique (lot 2)
- Point sur l'avancée des travaux anti-inondations
- Questions diverses

Monsieur Chaffaud, Président du Conseil, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Signature de la charte de fonctionnement (suite).

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS	DECISIONS / SUGGESTIONS
Approbation du compte-rendu analytique J. Pierre CHAFFAUD	Compte-rendu du Conseil de quartier « Bruyères » du 17 juin 2015 approuvé.	
Réaménagement du centre-ville SADEV 94 - Mme GLIN	<p>Présentation du projet de réaménagement du centre-ville en indiquant que la municipalité, après avoir lancé une consultation d'opérateurs pour la réalisation d'études, a confié cette mission à la société SADEV 94, société d'économie mixte spécialisée dans l'aménagement public, qui travaille avec de nombreuses collectivités du Val-de-Marne pour développer des opérations d'aménagement sur des zones de centre-ville.</p> <p>SADEV 94 a pour mission d'apporter un diagnostic et de partager les éléments de ce diagnostic avec la Ville.</p> <p>Le Conseil municipal du 29 juin 2015 a fixé la méthode de travail et de concertation autour du projet. Cette démarche est présentée à chaque Conseil de quartier.</p> <p>Par ailleurs, une concertation est menée avec un groupe de travail composé d'habitants ainsi qu'avec les commerçants et les professions libérales. Une « balade urbaine » sera également organisée, ainsi qu'une réunion publique, d'ici le printemps 2016.</p> <p>Il s'agit donc aujourd'hui, en partenariat avec SADEV 94, de poser les étapes suivantes :</p>	

- 1^{ère} phase : état des lieux, diagnostic ;
2^{ème} phase : présentation des différents scénarii d'aménagement du centre-ville.

Les objectifs du projet

- Créer un véritable centre-ville en réaménageant les espaces publics,
- Mettre en valeur les espaces emblématiques du centre-ville (équipements culturels, administratifs, bâtiments remarquables),
- Créer une continuité urbaine entre le vieux bourg, le Château et le marché,
- Faciliter les conditions de circulation et de stationnement,
- Développer une offre immobilière propice au développement des commerces de proximité (en renfort du marché),
- Développer une offre de logements diversifiée et qualitative sur le centre-ville.

Le périmètre du projet (7 hectares)

Les limites du périmètre sont : une partie de l'avenue Georges Pompidou (dans la continuité du groupe scolaire de la Cité verte et des nouveaux logements), une partie de l'avenue Winston Churchill (tronçon dédié à la circulation automobile très passager, dont la liaison piétonne ne se fait pas avec le marché), le Château de Sucs et ses esplanades avant et arrière, la rue Maurice Berteaux dans le sens descendant, la Poste, le marché du centre jusqu'au Clos de Pacy, en remontant l'espace Jean-Marie Poirier jusqu'au Château Montaleau, la rue Pierre Sépard dans le sens montant, la Médiathèque et le centre-ville.

Les principales problématiques à résoudre

- Une liaison piétonne complexe,
- Une lisibilité décousue,
- L'avenue Winston Churchill dédiée à la circulation automobile,
- Le marché, espace moteur et central, très actif et de qualité, mais sous exploité (fonctionnant deux matinées/semaine), et un manque d'activité et d'animation le reste de la semaine,
- L'absence de liaison naturelle et de cheminements d'une zone à l'autre (espaces distendus entre eux).

L'historique du projet

- 2011 : élaboration du PLU et mise en compatibilité,
- Mars 2014 : réaménagement du centre-ville annoncé comme objectif de mandat,
- Décembre 2014 : lancement d'une consultation pour désigner l'opérateur qui sera chargé de la réalisation des études préalables,
- Février 2015 : désignation comme opérateur chargé de la réalisation des études préalables, un groupement piloté par SADEV 94.

Le calendrier

- Février 2015 : lancement de l'étude de diagnostic (d'une durée de 12 mois),
- Juin 2015 : délibération du Conseil municipal définissant les modalités de la concertation,
- 4^{ème} trimestre 2015 : élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement et proposition à la Ville,
- 4^{ème} trimestre 2015 et 1^{er} trimestre 2016 : réunions avec les commerçants, consultation des Conseils de quartier, réunion publique, exposition publique, journal municipal,
- Début 2016 : après concertation, choix d'un scénario, fin des études techniques et bilan financier,
- Février 2016 : étude d'impact et mise à disposition du public,
- Mars 2016 : création de la ZAC et lancement de la consultation pour désigner un aménageur en charge de réaliser les travaux,
- 2017 : démarrage des travaux,
- 2019/2020 : livraison des premiers éléments d'équipement et des premières constructions.

DIAGNOSTIC « ETUDES DES SOLS ET ESPACES PUBLICS »

Avant l'été, des études de sols et des recherches de pollutions éventuelles ont été lancées sur la totalité de la zone. Elles n'ont rien décelé.

Un relevé précis a conjointement été réalisé sur la topographie des sites existants. Ce relevé fait ressortir les points à améliorer, en particulier au niveau du château et de son esplanade avant et arrière : absence de mise en valeur, espaces publics mal définis, usage mal défini, stationnement au droit du Château pas organisé... L'espace doit donc être remis en scène pour que le Château retrouve sa place avec une esplanade piétonne et paysagère (devant) et du stationnement organisé et matérialisé (sur l'esplanade arrière). L'existence des puits de géothermie sur l'esplanade arrière est une forte contrainte à prendre en considération.

Préconisations

- Rendre sur la façade principale du château son faste ancien par la création de jardins.
- Remettre en scène la façade arrière du Château dans un espace public avec une terrasse organisée,
- Revoir les abords du parking arrière du Château,
- Réorganiser la zone de stationnement et la zone de cheminement.

Contrainte : la gestion de la pente du terrain

On constate des pentes à plus de 6%, notamment vers le marché, et une altimétrie très variée entre l'esplanade avant et arrière du Château. L'arc de cercle entre la Cité verte, le marché jusqu'à l'espace Jean-Marie Poirier, est sur une courbe de niveau permettant les déplacements sans dénivelé.

DIAGNOSTIC « LIAISONS URBAINES »

Les objectifs sont de :

- Connecter ou reconnecter les espaces publics et les bâtiments publics (château, médiathèque, espace Jean-Marie Poirier, écoles...) qui « vivent chacun dans leur coin », et ainsi de les mettre en valeur,
- Compléter le tissu urbain sur les espaces non bâtis : liaison vieux bourg-futur centre-ville, construction à bâtir au droit de l'entrée de la rue du Moutiers et la rue Maurice Berteaux en respectant la réglementation,

développement de la volumétrie de bâtiments avec l'existant du vieux Sucs,

- Renforcer la centralité autour du marché qui fonctionne bien malgré son isolement et sa liaison inexistante avec le centre-ville. Ce marché possède des commerçants de qualité et représente une forte attractivité. Il peut être un vecteur de développement du commerce alentour, de vie autour de son espace, à condition de le mettre en valeur en reconstituant autour de lui des espaces publics accessibles toute la semaine.

DIAGNOSTIC « CIRCULATION ET STATIONNEMENT »

Une étude a été menée sur la circulation et le stationnement par comptage des véhicules en semaine et aux heures de pointe du matin et du soir. Il en ressort les éléments suivants :

Circulation heures de pointe du matin : très gros flux en descendant l'avenue Winston Churchill pour rejoindre les connections autoroutières ou la gare, peu de flux sur la rue Maurice Berteaux, flux important sur la rue du Temple en direction des villes d'Ormesson et Chennevières.

Circulation heures de pointe du soir : gros flux retour rue du Temple et sur la rue Maurice Berteaux (dus en partie aux horaires de sortie des écoles). Gros flux également sur l'avenue Winston Churchill dans le sens descendant.

Constat sur l'étude de circulation

Gros flux sur l'avenue Winston Churchill le matin comme le soir. Pas de liaison piétonne entre la mairie, le Château et le centre-ville, peu de traversées piétonnes qui ne sont ni naturelles ni confortables. L'esplanade entre la Place du Village et l'esplanade du Château n'est pas adaptée et peu propice à une traversée piétonne.

Constat sur l'étude de stationnement

- Un stationnement mal organisé mais présent,
- Un stationnement ventouse représentant seulement 2% du

stationnement,

- Un stationnement nocturne très faible puisqu'il représente 17% du stationnement,
- Et 50% du stationnement non occupé toute la journée.
- Un parking de la Place du Village sous utilisé en raison d'une signalétique peu visible. Sur l'esplanade de l'espace Jean-Marie Poirier et sur le Château, il existe un potentiel de 50 à 65 places mais le stationnement n'étant pas matérialisé, son usage est mal défini. Il pourrait être réorganisé en rationalisant les espaces.

DIAGNOSTIC « COMMERCE »

Ce diagnostic est effectué sur le commerce existant dans le centre de Sucy et élargi dans le centre ancien jusqu'à la Place du Village. Il est réalisé par un bureau d'étude spécialisé dans le commerce via des rencontres avec l' élu en charge du commerce, le directeur du groupe Monoprix, le gérant du marché, le groupe La Poste... Pour compléter l'étude, une rencontre avec les commerçants est programmée dans les prochaines semaines.

Les points forts

- Une densité impressionnante en équipements publics et culturels, générateurs de flux piétons et automobiles, flux nécessaire au dynamisme du commerce,
- Un marché attractif et qualitatif renforcé par le Monoprix, véritable locomotive au sein du périmètre,
- Des habitants très attachés à leur ville, une population assez jeune, un pouvoir d'achat important avec un revenu supérieur à la moyenne du département.

Les points faibles

- Problèmes d'offres avec un manque de commerces de bouche et de commerces de proximité (restaurant haut de gamme, commerces orientés sur le shopping...),

- Offre immobilière inadaptée à la création de commerces (surfaces inadaptées),
- Absence de continuité commerciale reliant les secteurs commerciaux.

Les objectifs

- Relier les secteurs pour connecter les commerces existants avec le bourg ancien,
- « Raccrocher » les « locomotives » Monoprix, le marché et le bourg ancien,
- Adapter les locaux,
- Créer une masse critique commerciale pour faire venir de nouveaux commerces,
- Créer un véritable centre-ville commerçant.

Remarques émises par des membres du Conseil :

- Le taux de circulation ne donne pas envie de prendre son vélo dans le centre-ville, par conséquent on se reporte sur la voiture moins dangereuse.
- Un marché peu fréquenté le mercredi matin et un stationnement difficile.
- Forte occupation de voitures ventouses et de voitures stationnées en centre-ville (probablement des usagers du RER).
- Difficultés de circulation et de stationnement rue du Temple, dues à l'étroitesse des trottoirs.
- Stationnement désorganisé et insuffisance de parkings dans le bourg ancien.
- Les centres commerciaux sont plus pratiques en raison de la diversité des commerces et du stationnement.
- Manque de pistes cyclables pour qu'un centre-ville soit accessible à tous : faciliter les conditions de circulation.

Un membre du Conseil :

Quel est le taux d'occupation du parking de la gare.

Réponse de la SADEV 94 :

	<p>Ce taux est de 70 %.</p> <p><i>Un membre du Conseil :</i> Avez-vous identifié les commerces manquants sur le centre-ville ?</p> <p><i>Réponse de la SADEV 94 :</i> L'étude a été faite et sera communiquée très prochainement.</p>	
<p>Réflexion sur le développement des circulations douces Sandrine FELGINES</p>	<p><i>Mme Felgines fait le point sur les avancées liées aux circulations douces :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une zone de rencontre 20 km heure sur une partie du centre-ville (ensemble de voies affectées à la circulation en courtoisie) avec priorité des piétons sur les vélos. Elle concerne les rues du Moutier, de la Porte, Guy Mocquet et de Vesvres. Le double sens cyclable devient la règle générale dans toutes les voies à sens unique limitées à 20 km/h (décret partage de la voirie). Mise en place à la fin de l'été 2015. <p><i>Un membre du Conseil :</i> Ces voies vont-elle être réaménagées ?</p> <p><i>Réponse de Mme Felgines :</i> Oui, des aménagements ont déjà été effectués (potelets déplacés rue de la Porte, marquage au sol). Les équipements seront progressivement améliorés afin de s'adapter au contexte. A cet effet, un membre du Conseil demande la pose d'un miroir à l'angle de la rue du Moutier et de la rue de Brévannes en raison d'un manque de visibilité. Mme Bourdinaud répond que cet aménagement est programmé. Mme Felgines ajoute qu'une étude est en cours pour que la rue du Moutier soit rendue aux piétons le week-end ou une fois par mois, ou éventuellement les jours de marché.</p> <p><i>Mme Felgines poursuit son tour d'horizon des actions et travaux en cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux à venir pour l'aménagement cyclable vers le collège du Fort, par la rue Ludovic Halévy, depuis le centre-ville et par l'avenue Charles de Gaulle, depuis le quartier du Fort, pour sécuriser l'arrivée des scolaires au collège du Fort. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention Autolib' avec l'implantation de trois stations dans trois quartiers : Gare, Centre-ville et Fort + 1 borne tiers qui permettra de recharger son véhicule électrique. Chaque station sera équipée de 6 véhicules Autolib'. Un stationnement en épi sur la placette de la gare est en cours d'étude. • Programme véligo « stationnement vélo en gare » soutenu financièrement par le STIF. Il s'agit de la rénovation et de la création de places de stationnement vélo autour de la gare. Phase de démarrage sur Sucy début 2016. Pose d'arceaux supplémentaires côté ville et côté parking RER. Des abris seront installés par le Département. Il est à noter la mise à disposition d'un parking à vélos protégé dans le parc relais gratuit. Un système de casiers est demandé afin de déposer casques et autres matériels. En revanche, l'aménagement pour le passage des vélos sur la passerelle de la gare de Sucy pose des difficultés à la RATP. • Travaux rue du Faisan Doré : création d'une piste cyclable unidirectionnelle (vers la forêt) et intégration d'une piste retour de la forêt route de Lesigny (en cours). <p><i>Remarques émises par des membres du Conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Problématique de la piste cyclable route de Lesigny : Monsieur Boin précise qu'il est impossible d'interdire les vélos sur la route de Lesigny. • Manque d'homogénéité des candélabres aux Bruyères : Monsieur Chaffaud répond que la configuration des voies sur ce quartier n'est pas identique à celle des autres quartiers de la ville. • Manque de signalisation du stationnement unilatéral sur le Boulevard de la Liberté. 	<p>Aménagement demandé Boulevard de la Liberté. Demande de verbalisation avenue Charles de Gaulle (voitures garées sur les pistes cyclables devant l'auto-école).</p>
<p>Point sur le développement de la fibre optique (lot 2) Anne-Marie BOURDINAUD</p>	<p>Madame Bourdinaud indique que du retard a été pris sur le fibrage de l'école des Bruyères prévu initialement à la rentrée de septembre en raison d'un problème de parcours de la fibre en aérien sur des poteaux appartenant à ERDF. Ce problème est en cours de solution.</p> <p>Les premiers logements du quartier des Bruyères devraient sortir courant novembre. Il s'agit de la résidence « Les Hameaux du Vert Galant ». D'après les informations d'Orange, les raccordements sur Porchefontaine devraient intervenir</p>	

	<p>début 2016.</p> <p>Concernant les travaux d'enfouissement rue du Faisan Doré : cette zone couvre une partie de la route de Marolles, rue du Faisan Doré, Chemin du Bois Clary, et reprendra dès que les travaux seront finalisés. Il faut compter sur une éligibilité au 1^{er} trimestre 2016.</p>	
<p>Point sur l'avancée des travaux anti inondation</p> <p>J. Pierre CHAFFAUD</p>	<p>La 2^{ème} tranche des travaux a démarré à la fin de l'été et concerne l'ensemble du quartier Bruyères/Plateau. Les travaux se situent au bout de la rue Dauphine: il s'agit d'une chambre de captage des eaux pluviales avec des pompes sous chaussée qui permettent de ramener ces eaux dans une conduite sous la rue Dauphine, dans un bassin de stockage au parc omnisports. Elles sont ensuite restituées en différé dans le réseau. Le bassin à ciel ouvert d'environ 900 m³ se situe le long du terrain de rugby et nécessitera quelques ouvrages enterrés. La partie supérieure en merlon planté sera entretenue par la Ville.</p> <p>L'implantation su bassin de retenue d'orages modifie les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation initialement prévue des deux ouvrages enterrés sous les rue Dauphine et Royale, n'est plus nécessaire. Economie pour la Communauté d'Agglomération de l'ordre de la moitié soit environ 900 k€ au lieu de 1.8 M€, - Le linéaire de conduite de refoulement est augmenté de 230m, - Le poste est redimensionné. <p>Fin des travaux bassin et voirie : fin d'année 2015.</p> <p><i>Un membre du Conseil :</i> Allez-vous entreprendre la réfection de la rue Dauphine ainsi que les trottoirs ?</p> <p><i>Réponse de Monsieur Chaffaud :</i> La demande de réfection totale de la rue a été faite auprès de la Communauté d'Agglomération qui est compétente en la matière.</p> <p><i>Un membre du Conseil :</i> Prévoyez-vous le replantage d'arbres ?</p>	<p>Une deuxième visite sur site a été effectuée le 21 novembre dernier.</p>

	<p><i>Réponse de Monsieur Chaffaud :</i> Sur la rue Dauphine non, sur le bassin oui, à la bonne saison.</p>	
Questions diverses	<p>Questions diverses sur les problématiques de circulation et de voirie : <i>Monsieur Offenstein fait remonter quelques informations et demande que des solutions soient étudiées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-respect du sens interdit Chemin du Bois Clary - Dangerosité pour les piétons et vélos allée des Blancs, Chemin du Bois Clary, en l'absence de trottoirs et du manque d'éclairage - Non-respect par les automobilistes du rond-point route de Marolles/rue du Faisan Doré - Non-respect par les automobilistes du sens interdit rue Colbert <p>Madame Bourdinaud propose d'aller sur site et de former un groupe de travail afin de trouver des solutions adaptées et signale que la déviation de la RN 19 pourra certainement soulager le trafic routier.</p> <p><i>Un membre du Conseil à propos du ramassage des encombrants :</i> Comment éviter que nos trottoirs se transforment parfois en « décharge » ?</p> <p><i>Réponse de Monsieur Chaffaud :</i> Les dépôts sauvages de déchets sont ramassés par la Ville. Le service des ordures ménagères sera maintenu et assuré même après la dissolution de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne qui devrait intervenir au 1^{er} janvier 2016. Il n'y a pas de solution miracle car c'est un problème de niveau national ; la solution qui pourrait être envisagée serait la suppression de la collecte des encombrants mais ce n'est pas actuellement le choix de notre collectivité.</p> <p><u>Point sur le Projet de Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain (PPRMT)</u></p> <p>Il s'agit d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Ce projet n'est pas encore applicable car il n'a pas encore été approuvé par arrêté préfectoral. La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</p>	<p>Demandses : Présence policière accrue et renforcement du dos d'âne sur la route de Marolles.</p> <p>Renforcement de la signalétique rue de Brie au croisement avec la rue des Bouleaux.</p>

pour les dommages causés sur les habitations des Sucyens suite au phénomène de sécheresse des sols de l'été 2015 a été faite par la Ville auprès de la préfecture. (Courrier du Maire au Préfet). Pour les particuliers, les demandes sont à adresser au service « Assurance » de la Ville en charge du dossier qui les avertira dès que le décret sera passé. A la suite de quoi, le particulier dispose de 15 jours pour faire sa déclaration.

Point sur le développement de la téléphonie mobile au parc omnisport

Le projet déposé au service urbanisme est en cours de révision en raison des implantations non-conformes aux attentes de la Ville. Deux opérateurs restants : Bouygues et Orange. Réalisation dans le parc omnisport près du terrain de Beach volley en 2016. Hauteur de l'antenne : environ 36 mètres tout compris.

Point sur la convention Participation Citoyenne – Dispositif Ville Vigilante

La Ville est en attente du retour de la convention signée par le Préfet. Ce dispositif sera mis en place courant 2016.

Les missions de la Police municipale

La sécurité publique relève de la Police nationale, placée sous l'autorité locale du Commissaire de police de notre Circonscription et du Préfet de Police de Paris. Si elles le souhaitent, les communes peuvent instituer une Police municipale exerçant certaines missions, comme c'est le cas à Sucy. Ces missions sont notamment :

- D'assurer la sécurité, la protection publique notamment les points écoles et passage piétons,
- De constater les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules dans le cadre de la surveillance de la voie publique (verbalisation),
- De sécuriser les lieux propices aux installations illégales.

La Police municipale s'appuie sur un dispositif « Ville vigilante » ainsi que sur un dispositif de vidéo surveillance installé sur la commune. Depuis 2014, la Ville a renforcé ses effectifs avec des agents en poste au Centre de surveillance urbaine,

	<p>des agents de surveillance de la voie publique et une brigade équestre. La Police municipale dispose aujourd’hui de nouveaux locaux au cœur du quartier de la Fosse rouge ainsi que de nouveaux véhicules.</p> <p>Des embauches seront effectives en 2016, notamment une brigade motorisée. Par ailleurs, des travaux sont en cours de finalisation entre le CSU et le Commissariat de Boissy-Saint-Léger qui pourra ainsi « prendre la main » sur notre système de vidéo surveillance.</p> <p><u>Point sur l’aide à l’insonorisation sur le quartier des Bruyères</u></p> <p>Appel de Mr Offenstein pour que les riverains déposent leur dossier de demande d’aide auprès d’ADP dans les meilleurs délais car le temps d’instruction est devenu très long (on parle maintenant de 2 voire 3 ans !).</p>	
	M. Chaffaud lève la séance en remerciant tous les participants.	